Qu'est ce que « l'exception culturelle française »? Quelle en est ou quelles en sont les définitions de référence ?



By Guilhem Vellut, Palais Royal [CC BY 2.0], via Wikimedia Commons

Notre réponse du 04/04/2018

Voici quelques références de documents qui devraient vous permettre de vous faire une idée des spécificités de l'exception culturelle française :

Un article de Wikipédia : **Exception culturelle française**

« Aux origines de « l'exception culturelle française » ? Jacques Choukroun, Des études d'experts au « Rapport Petsche » (1933-1935) », 1895. Mille huit cent quatre-vingt-quinze [En ligne], 44 | 2004, mis en ligne le 15 janvier 2008, http://journals.openedition.org/1895/303

« Exception culturelle française : étatisme ou chance historique ? » Esclatine Claude, *Géoéconomie*, 2013/2 (n° 65), p. 183-193.

https://www.cairn.info/revue-geoeconomie-2013-2-page-183.htm

Sources officielles

Sur le site du Gouvernement : **Les différentes actions réalisées par le Gouvernement afin de défendre l'exception culturelle française ainsi que sa diversité par la dynamisation de la créativité et de l'éducation artistique et culturelle mais aussi en réformant l'audiovisuel public.**
http://www.gouvernement.fr/enjeu/defendre-l-exception-culturelle-francaise

Sur le site du Ministère de la Culture **:**
Exception culturelle : la France n'est pas seule !
http://www.culture.gouv.fr/Actualites/Exception-culturelle-la-France-n-est-pas-seule

Le ministère de la Culture et de la politique culturelle en France : exception culturelle ou exception institutionnelle ? Emmanuel Négrier, Chercheur CNRS. 20 Jan 2017 (22 pages)
Disponible sur la plateforme HAL d'archives ouvertes : https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01442310/document

Cordialement,

Eurêkoi – Bibliothèque Publique d'Information